

DÉCRET N° 2020 – 305 DU 17 JUIN 2020

portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, telle que modifiée par la loi n° 2019-12 du 21 février 2019 ;
- vu** la loi organique n° 94-027 du 18 mars 1999 relative au Conseil supérieur de la Magistrature, telle que modifiée par la loi n° 2018-02 du 02 juillet 2018 ;
- vu** la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée et complétée notamment par les lois n° 2018-13 du 02 juillet 2018 et n° 2020-07 du 17 février 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil supérieur de la Magistrature en sa session des 11 juin 2020,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 juin 2020,

DÉCRÈTE**Article premier**

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Justice et de la Législation dans les fonctions ci-après :

AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE DE KANDI

- Procureur de la République
monsieur **Tokpassi Jacques Fiacre AZALOU**

A LA CHANCELLERIE

- Directeur du Centre de Promotion des Organisations de la Société Civile monsieur **Gilles Bachirou COFFE**.

Article 2

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 juin 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



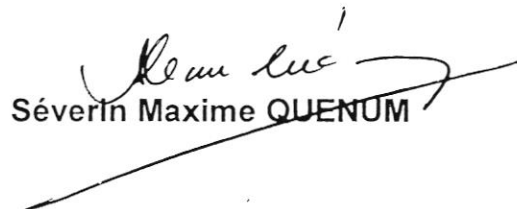
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 2 ; JORB 1.